

*Questions marquées d'un astérisque*

Ces personnes sont personnellement responsables de la réalisation du contrat en raison du fait qu'un organisme non constitué en société n'est pas une entité légale et en tant que tel la Couronne n'a pas de recours légal contre un organisme non constitué en société pour l'application de toute clause incluse dans le contrat. Les personnes signant le contrat sont donc responsables de la réalisation des services convenus dans le cadre d'Extension.

LES DROITS DE DOUANE SUR LES LIVRES DE LANGUE ANGLAISE

Question n° 100—**Mme McDonald:**

En juin 1986, le gouvernement a-t-il imposé des droits de douane de 10 p. 100 sur les livres de langue anglaise et, dans l'affirmative, quelles recettes totales a-t-il tirées de ces droits?

**L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national):** Entrant en vigueur le 6 juin 1986, le droit de douane appliqué en vertu du Décret de remise de 1982 sur les livres, qui permettait l'entrée en franchise de certains livres, a été annulé. Par conséquent, des romans, des oeuvres fictives, certains périodiques, des publications visant à encourager l'immatriculation dans des institutions d'éducation à l'extérieur du Canada et des livres de musique imprimée doivent de nouveau être assujettis au taux de droit *ad valorem* de 10 p. 100 qui est prévu en vertu du Tarif de la nation la plus favorisée et du Tarif du Royaume-Uni et de l'Irlande.

D'autres livres, comprenant les manuels ou les ouvrages de référence qui sont inclus dans le programme d'études de toute université, tout collège ou toute école au Canada; les manuels destinés aux bibliothèques authentiques; les livres et les périodiques dans n'importe quelle langue sauf en anglais; les livres qui ont réellement été imprimés et fabriqués il y a plus de 12 ans; les livres visant à l'avancement de la médecine, des beaux-arts, du droit, de la science, de la formation technique et de l'étude des langues, n'étaient pas touchés par cette modification et ils restaient en franchise des droits.

Le montant du droit perçu du 6 juin 1986 au 31 décembre 1986 (date des dernières statistiques disponibles) était de 12 711 000 \$ (Source, Division du commerce international, Statistique Canada 990-9647).

Le 12 mars 1987, le droit de douane sur le Décret de remise sur les livres (C.P. 1987-442) a été introduit pour remettre le droit de 10 p. 100 à compter du 19 février 1987.

[Traduction]

**M. le Président:** On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire.

\* \* \*

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

**M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question n° 91 marquée d'un astérisque?

LA VISITE DE NAVIRES DE LA MARINE AMÉRICAINE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question no \*91—**M. Manly:**

En 1986, des navires de la marine américaine sont-ils venus en visite en Colombie-Britannique et, dans l'affirmative, par mois, lesquels ont visité a) le port d'Esquimalt, b) le polygone de tir et d'essais des Forces canadiennes à Nanoose, c) le port de Vancouver?

**M. Lewis:** Monsieur le Président, cette réponse est réellement en deux parties. Il y a un paragraphe d'introduction que je vais lire, mais je demanderai ensuite la permission de la Chambre pour que le reste de la réponse soit imprimé dans le hansard.

En 1986, de nombreux navires de guerre et vaisseaux de la garde côtière américains se sont arrêtés dans les ports d'Esquimalt, de Nanoose et de Vancouver, nombre d'entre eux dans le cadre d'Expo 86. Beaucoup de navires sont passés dans le même port plus d'une fois au cours de l'année ou du même mois. En outre, nombre de visites ont eu lieu à la fin d'un mois et sont enregistrées pour les deux mois pendant lesquels ils étaient à quai. La plupart du temps, il y avait un ou deux navires, mais dans certains cas, il y a eu jusqu'à six navires en même temps. La répartition des visites par port et par mois (y compris les reports (R) de mois précédents) est la suivante:

Je voudrais maintenant demander à la Chambre l'autorisation de faire imprimer la deuxième partie dans le hansard comme si elle avait été lue.

**M. le Président:** L'autorisation est-elle accordée?

**Des voix:** D'accord.

**M. Lewis:** Voici la liste:

	Esquimalt	CFMETR Nanoose	Vancouver
Janvier	USS Conquest USS Ingersoll		USS Ingersoll
Février	USS Enhance USS Ingersoll USS Lajolla USS Rentz	USS Ingersoll	USS Ingersoll (CO) USS Okinawa
Mars	USS Rentz (CO) USS Germantown USS Implicit USS Pledge USS Rentz (deux fois)	USS Olympia USS Hewitt USS Rentz	USS Curts USS Albert David USS Downes USS Hewitt
Avril	USS Barbey	USS Barbey	USS Hewitt USS Kinkaid USS Downes USS Curts USS Barbey USS Albert David
Mai	USS California USS Esteem		USS Kiska USS McKee
Juin	USS Lynde McCormick USS Guitarro		USS McKee (CO) USS Downes USS Fanning USS Henry B. Wilson USS Denver USS Hepburn USS Haleakala USS Fort Fisher